

Saint-Office, le 2 juillet 1919, et confirmé, le lendemain, par le Souverain Pontife contre la participation des catholiques à cette campagne anglicane de la *Conference on Faith and Order*.

Sa Sainteté Benoît XV, du reste, avait déjà donné sur ce grave sujet une direction non équivoque, au cours de la bienveillante audience accordée aux " évêques " anglicans américains et dans la lettre écrite en son nom par le Secrétaire d'État, S. E. le cardinal Gasparri, à M. Gardiner, l'un des principaux promoteurs du mouvement de " réunion chrétienne " : pour retrouver l'unité religieuse, il faut revenir à la source de l'unité, le Siècle de Pierre.

Mais le Pape a jugé utile à l'intérêt des âmes de renouveler cette direction salutaire par un décret officiel du Saint-Siège, dont nous tenons à publier ici le texte (traduction de la *Croix* de Paris, 26 août 1919) :

*Dans l'assemblée générale qu'elle tint le mercredi 2 juillet 1919, la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office a examiné cette question : " Les instructions de cette Suprême Sacrée Congrégation, publiées le 16 septembre 1864, touchant la participation des catholiques à une Société érigée à Londres, pour procurer—ainsi son objectif était-il formulé—l'unité de la chrétienté, doivent-elles être appliquées, et doivent-elles être observées par les fidèles même pour ce qui regarde leur participation aux assemblées, quelles qu'elles soient, aux réunions publiques ou privées organisées par les non-catholiques qui se proposent pour fin de procurer l'union de tous les groupes qui se réclament du nom de chrétien? Les Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux Inquisiteurs généraux, dans les choses de la foi et des mœurs, ont décidé qu'il fallait répondre " affirmativement ", et qu'il fallait publier de nouveau dans le bulletin officiel du Saint-Siège la lettre ci-dessus mentionnée, en même temps que l'autre adressée à des anglicans puseyistes, le 8 novembre 1861.*

*S. S. Benoît XV, le jeudi suivant 3 juillet, dans l'audience accoutumée accordée à Mgr l'assesseur du Saint-Office, a daigné approuver et confirmer la résolution des Eminentissimes Pères qui lui était soumise.*

Les instructions du Saint-Office à tous les évêques d'Angleterre en date du 16 septembre 1864, dont le texte se trouve dans les *Acta Apostolicæ Sedis* d'août 1919, à la suite du décret cité plus haut, sont d'une portée doctrinale considérable. Elles sont revê-